

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 15 octobre 2018 à 17 h  
55, avenue Dupras**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement  
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville  
Mme Lise Zarac, conseillère de ville  
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement  
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement  
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement

**ABSENCE :**

Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit G Gauthier, directeur d'arrondissement  
Mme Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement  
Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10 - Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 17 h.

---

**CA18 20 0466**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en retirant le point suivant :

20.04 Contrat de fourniture et pose de pelouse

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

**CA18 20 0467**

**Période de questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Aucune personne ne s'est inscrite au registre.

10.03

---

**CA18 20 0468**

**Contrat à Riopel Dion St-Martin - services professionnels/rénovation des vestiaires au complexe aquatique Michel-Leduc**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 43 633,02 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels pour la rénovation du vestiaire femmes au complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Riopel Dion St-Martin Inc. le contrat de gré à gré à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 39 666,38 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1180269014

---

**CA18 20 0469**

**Contrat de rénovation de vestiaires au complexe aquatique Michel-Leduc**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 815 151,18 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de rénovation de vestiaires au complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Construction Hestia Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 567591 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 737 864,71 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1180269013

---

**CA18 20 0470****Contrat de fourniture et installation de systèmes de gestion souterraine de déchets**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de fourniture et d'installation de système de gestion souterraine de déchets au Parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1187151040

---

**CA18 20 0471****Location - Légion royale canadienne**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'accepter le bail à intervenir entre l'Arrondissement de LaSalle et La Légion Royale Canadienne succursale 212 pour la location de la salle Pop Father Gill Memorial Hall du 1er novembre 2018 au 31 décembre 2019, avec une année d'option pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 24 000 \$ incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1187551015

---

**CA18 20 0472**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De lever la séance à 17 h 11.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

---

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

---

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2018.